



SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES ANGERS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPECTATEUR·RICE / CHABADA PUBLIC

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des publics usagers fréquentant les locaux du Chabada (salles de concert, espace extérieur, locaux administratifs, locaux et studios de répétition) ainsi qu'à toute personne autorisée à utiliser les locaux (réunions, réceptions, manifestations diverses). Toute personne pénétrant dans l'établissement en accepte sans réserve les dispositions. Le non-respect peut entraîner le refus d'accès ou l'exclusion sans remboursement.

SOMMAIRE

1/ CONDITIONS D'ACCÈS GÉNÉRALES

2/ CONDITIONS D'ACCÈS PROPRES AUX SPECTACLES

3/ CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LOCAUX DE RÉPÉTITION

1. CONDITIONS D'ACCÈS GÉNÉRALES :

1. ENGAGEMENTS CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'Adrama ne tolère, au sein du Chabada, aucune forme de discrimination et de violence physique et verbale. Chaque personne doit pouvoir être elle-même au sein du lieu sans craindre pour son intégrité physique ou morale.

- **Le Chabada est un espace ouvert, respectueux** de toutes les pensées et religions. De ce fait, n'est pas toléré dans son enceinte des comportements violents vis-à-vis d'autres pensées ni d'actions de propagande partisans ou religieuses.
- **Toute attitude discriminatoire, violente ou portant atteinte** à autrui entraîne l'exclusion immédiate. Sont notamment proscrits et feront l'objet d'une tolérance zéro : les propos ou comportements relevant de violences sexistes et sexuelles (VHSS), de LGBTQI+phobies, de racisme, d'handiphobie, ou de toute autre forme de discrimination.
- **Aucun remboursement ne sera accepté** pour des raisons liées à l'identité de genre, l'orientation politique, supposée ou réelle des artistes sur scène ou à celles des personnes présentes dans les lieux.

INFORMATION – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

Les discriminations, le harcèlement, les agressions verbales, physiques ou sexuelles sont des actes punis par la loi.

Le personnel du Chabada, regroupant l'équipe salariée, bénévoles et de sécurité, est légitime à prendre des mesures en cas de violences (verbales ou physiques) sexiste et/ou sexuelles.

Chaque personne témoin ou victime de violences sexistes ou discriminatoires est invitée à venir rapporter cette situation à une personne de l'équipe.

Un numéro d'alerte SMS est mis à disposition du public (affiché dans la salle).

Votre témoignage sera pris en charge par un-e responsable de l'équipe, qui prendra les décisions adaptées à la situation.

2. RAISONS D'EXCLUSION ET POURSUITES LIÉES AUX COMPORTEMENTS

- **Toute personne troublant la tranquillité du public** ou ayant un comportement qui présente une dangerosité pour elle-même ou d'autres personnes pourra être exclue de l'établissement. Toute forme d'agression physique ou verbale donnera lieu à une exclusion sans remboursement.
- **Toute personne en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants** se verra refuser l'accès ou sera exclue sans possibilité de remboursement.
- Le Chabada est un débit de boissons alcoolisées (licence IV). La vente d'alcool aux mineur-es est interdite (Code de la santé publique L3342-1). Une preuve de majorité peut être exigée. Le service est refusé aux personnes manifestement ivres (R3353-2).
- **Il est interdit de fumer et devapoter dans l'établissement** (CSP L3513-6).
- **Toute dégradation, destruction ou vol ou utilisation abusive** de dispositif d'intervention d'urgence, des systèmes de sécurité des lieux et des personnes ou des systèmes liés à la santé des personnes (alarme, extincteur, etc.) feront l'objet d'une exclusion immédiate de l'établissement et de poursuites.

Les objets suivants sont interdits :

Objets considérés comme un risque pour le public : armes à feu, armes blanches, objets tranchants ou contondants, substances explosives, articles pyrotechniques, drogues, bouteilles en verre, canettes, drones, trottinettes, skates, Engin De Déplacement Personnel Motorisé, batteries externes...

Sauf autorisation de l'établissement, il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons dans l'enceinte du Chabada.

3. PHOTO, VIDEO, DROIT À L'IMAGE

Captation par le public

- **L'usage d'appareils photo, vidéo ou audio** est interdit sauf accord de l'artiste. Les smartphones sont tolérés sans flash, sauf mention contraire. En cas d'usage abusif, l'appareil pourra être consigné et restitué à la fin.
- **Il est formellement interdit de filmer, photographier** (avec ou sans flash) **ou enregistrer** dans l'enceinte de l'établissement. Il est interdit de filmer, photographier ou enregistrer les personnes du public mais aussi l'équipe sur place (bar, accueil). Les personnes allant à l'encontre de cette interdiction s'exposent à la confiscation de leur matériel durant la manifestation, à leur possible exclusion de l'établissement ainsi qu'à des poursuites.

Captation par Le Chabada

- Des photos/vidéos d'ambiance peuvent être réalisées pour la communication institutionnelle (base légale : intérêt légitime). Une information est affichée à l'entrée.
- Toute personne peut exercer un droit d'opposition ou demander floutage ou non-publication en s'adressant à l'accueil ou par email.
- Les captations rapprochées et identifiantes, ainsi que celles concernant des mineur·e·s, nécessitent l'accord préalable du/de la représentant·e légal·e.

4. RESPONSABILITÉ DU CHABADA

- **Le Chabada décline toute responsabilité** en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.
- Le non-respect du présent règlement entraîne le refus d'accès ou l'exclusion, sans remboursement.

2. CONDITIONS D'ACCÈS PROPRES AUX SPECTACLES

1. ADMISSION ET CONTRÔLE

- **L'achat d'un billet de spectacle, l'inscription à une activité ou l'accès libre à l'établissement** implique adhésion totale au règlement intérieur, affiché dans l'établissement et disponible sur notre site internet ou sur demande à l'administration.
- Sauf exception (événements gratuits...), **l'accès est conditionné à la présentation d'un billet valide**. Chaque billet (code-barres unique) ne permet qu'une seule entrée. Toute reproduction est interdite. Une pièce d'identité et les justificatifs de tarifs réduits peuvent être demandés.

- Le soir des événements, **l'achat de billet et l'accès à l'événement n'est plus possible après la fermeture du guichet physique**. Pour certains événements signalés au préalable, l'admission après le début du spectacle pourrait être refusée sans remboursement.
- **La sortie lors d'une manifestation est définitive** (sauf exception)
- **Le placement dans la salle est libre** et ne donne pas nécessairement accès à une place assise.
- **En cas d'annulation ou de report** d'une manifestation, le remboursement éventuel du billet sera soumis aux conditions générales de vente de l'organisateur de l'événement (indiqué sur le billet).
- **Le personnel de sécurité** est habilité à effectuer des contrôles de sacs, palpations de sécurité et contrôles au détecteur de métaux. Refuser un contrôle pourra entraîner le refus d'accès à l'événement sans possibilité de remboursement.

2. CONDITIONS D'ÂGE

- **L'accès aux spectacles** est encadré afin d'assurer la sécurité et le confort de tous :
 - **Les enfants de moins de 5 ans** ne sont pas admis dans l'établissement, compte tenu du volume sonore et des risques pour l'audition.
 - Pour les spectacles spécifiquement conçus pour le jeune public, **les enfants de moins de 1 ans** ne sont pas admis dans l'espace concert.
 - **Les enfants de moins de 10 ans** ne peuvent entrer qu'à la discrétion de la direction, qui se réserve le droit de refuser l'accès si les conditions de sécurité ou de confort ne sont pas réunies.
 - **Les personnes de moins de 16 ans** doivent obligatoirement être accompagnées d'un-e adulte responsable. Un justificatif d'âge peut être demandé à l'entrée ou lors du contrôle de billet afin de vérifier le respect de ces règles.
- **L'accès aux spectacles se terminant après 2h du matin** est strictement interdit aux personnes mineures (sauf exception).
- Pour tous les spectacles, à l'exception des spectacles pour enfants, les parents accompagnant des mineurs de moins de 10 ans doivent veiller à ce que ces derniers soient équipés de protections auditives (casques ou bouchons d'oreilles). L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès aux salles si les conditions de protection des enfants ne sont pas réunies.

INFORMATION – PRÉVENTION :

L'organisation met à disposition des moyens de prévention sonore pour tous les publics.

Retrouvez toutes les informations sur notre site, rubrique [Infos & Billetterie](#)

3. OBJETS ET SÛRETÉ

Les objets suivants sont interdits :

- **Objets considérés comme un risque** pour le public : armes à feu, armes blanches, objets tranchants ou contondants, substances explosives, articles pyrotechniques, drogues, bouteilles en verre, canettes, drones, trottinettes, skates, EDPM, batteries externes ...
- **Objets pouvant gêner les manifestations** : les appareils photos, d'enregistrement sonore et/ou audiovisuels, perches à selfies, banderoles et drapeaux
- **Les bouteilles en plastique et en verre** : seules les gourdes vides sont autorisées, à remplir aux points d'eau accessibles gratuitement à l'intérieur.

- **Objets de propagande publicitaire et partisane** : il est interdit de déposer ou afficher dans l'enceinte du Chabada des flyers ou tout objet faisant la promotion publicitaire, partisane ou religieuse.
- Les objets interdits non dangereux pourront être consignés et restitués à la fin du spectacle. Un refus de consigne entraînera un refus d'accès sans remboursement.

4. COMPORTEMENTS :

- Il est attendu le **respect des consignes générales de comportement** indiquées précédemment.
- Le **public n'est pas autorisé à monter sur la scène** et à pénétrer dans les vestiaires, les aires techniques, les espaces de vente et d'information.
- Il est **interdit d'entrer dans les espaces** du Chabada avec un animal, sauf chien d'assistance.
- Le **port d'un casque moto ou vélo dans l'enceinte n'est pas autorisé**. Il est demandé de l'enlever en rentrant sous peine de refus d'accès.

5. ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les **chiens d'assistance** sont acceptés.
- Les **accompagnateur·ices des titulaires d'une CMI** « besoin d'accompagnement » bénéficient d'une gratuité (dans la limite des places disponibles).

INFORMATION - ACCESSIBILITÉ :

Le Chabada dispose de dispositif adapté à tous les handicaps et de dispositifs d'accompagnements. Des emplacements dans la salle peuvent être réservés sur demande auprès de la billetterie, ainsi qu'un accompagnement adapté.

Plus d'informations sur notre site internet, rubrique [Accessibilité](#).

6. SON ET SANTÉ

Conformément au décret n°2017-1244 et à l'arrêté du 17 avril 2023, le niveau sonore des spectacles est strictement encadré :

- **Le niveau moyen ne doit pas dépasser 102 dB(A)** sur 15 minutes. Cette valeur correspond à la perception de l'oreille humaine et permet de limiter l'exposition sonore prolongée.
- **Le niveau de crête ne doit pas dépasser 118 dB(C)**. Cette valeur mesure les pics sonores instantanés et évite les sons trop violents.

INFORMATION – PRÉVENTION :

Ces seuils sont fixés pour protéger l'audition du public. Des bouchons d'oreilles sont disponibles gratuitement dans la salle et des casques adaptés aux enfants sont en prêt ou en vente au bar et à l'accueil.

Retrouvez toutes les informations sur notre site, rubrique [Infos & Billetterie](#)

7. OBJETS TROUVÉS / VESTIAIRE

- **Un service de vestiaire** est disponible selon les soirs de concert, dans la limite des places disponibles.
- **Les casques de vélo et de moto** peuvent être déposés au vestiaire.
- La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée au-delà de la soirée du dépôt.
- **Les objets trouvés ou oubliés** au vestiaire à l'issue de la soirée peuvent être réclamés via l'adresse email lehabada@lehabada.com ou récupérés sur place pendant les horaires d'ouverture de la billetterie, dans les délais indiqués ci-après.
- Gestion des objets et planning butoir de récupération :
 - Pour les événements entre septembre et décembre : date butoir récupération : fin janvier
 - Pour les événements entre janvier et mars : date butoir de récupération : fin avril
 - Pour les événements entre mars et juin : date butoir de récupération : fin juin.

Au-delà de ces dates butoirs : les objets trouvés non réclamés sont donnés à des structures de réemploi. Les cartes d'identité, cartes bancaires et documents officiels sont renvoyés aux services dédiés.

8. ÉCO-RESPONSABILITÉ

- **Des gobelets réutilisables** sont distribués au bar contre une consigne.
- Il est possible d'**apporter son propre gobelet** vide pour consommer au bar.
- Le public est invité à **limiter ses déchets** et à respecter les consignes RSE du lieu.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES LOCAUX DE RÉPÉTITION

Les studios de répétition du Chabada sont ouverts à tous·tes les musicien·nes quel que soit leur niveau de pratique. Ils sont exclusivement destinés à la répétition, en groupe ou en solo. Chaque local est équipé d'une sono, d'une batterie, d'amplis guitare et d'un ampli basse.

Leur utilisation est soumise à l'acceptation des conditions générales suivantes :

- **Chaque musicien·ne doit être inscrit·e.** Cette inscription obligatoire est gratuite.
- **Chaque musicien·ne doit fournir une attestation de responsabilité civile** valide pour l'année en cours.
- En cas de stockage du matériel dans les studios, **le ou la musicien·ne doit fournir une attestation d'assurance de son matériel** ou, à défaut, une décharge de responsabilité (à retirer auprès des studios)
- **Les musicien·nes mineur·es** doivent fournir une autorisation parentale (à retirer auprès des studios)

L'inscription est valable 12 mois à compter de la réception des pièces demandées.

INFORMATIONS – LOCAUX DE RÉPÉTITION - Horaires :

- du lundi au vendredi : 14h-22h
- mercredi : 10h-12h
- le samedi : 10h-13h / 14h-19h
- jours fériés : 14h-20h
- fermé le dimanche

Retrouvez toutes les informations relatives aux locaux sur notre site internet rubrique [Répéter/créer](#)

1. RÉSERVATION ET RÈGLEMENT D'UN CRÉNEAU DE RÉPÉTITION

- La **réservation est obligatoire**.
- Le **planning des disponibilités** est consultable sur le site du Chabada, rubrique [Répéter/Créer](#)
- Les demandes de réservation peuvent se faire :
 - Par mail à l'adresse : studios@lehabada.com
 - Par téléphone au 02 53 57 70 94
 - Sur place durant les heures d'ouverture
- Les **réservations ne sont validées** qu'une fois le paiement effectué
- Le **paiement doit être effectué** au plus tard 48h après la demande de réservation
- Modes de règlement possibles :
 - à distance : paiement en ligne
 - sur place : carte de crédit, espèces, chèque
- Les artistes disposant d'un local de type « mensuel » devront fournir un RIB en vue d'un règlement par prélèvement. L'absence réitérée d'acquittement de la location des studios et/ou de matériels est susceptible d'entraîner l'annulation de créneaux de répétition et l'impossibilité d'en fixer de nouveaux.

L'inscription aux studios donne droit à la [Carte Chabada](#) à tarif préférentiel à 8€ au lieu de 18€.
Les utilisateur·rices des studios doivent justifier ce tarif avec une facture de répétition sur la billetterie en ligne ou à la billetterie du Chabada pour obtenir cette carte.

2. ANNULATION

- L'annulation d'une réservation doit s'effectuer par email (studios@lehabada.com) **au minimum 48 heures** à l'avance afin de pouvoir bénéficier d'un avoir ou d'un report (pas de remboursement possible).

3. DÉROULEMENT DE LA RÉPÉTITION

- **L'accès aux studios** est réservé aux personnes inscrites ayant réservé un créneau de répétition.
- À votre arrivée, adressez-vous au régisseur des studios.
- Notez que le **temps de montage et de démontage** est inclus dans votre créneau de répétition.
- Les utilisateur·rices doivent **signaler au régisseur des studios tout dysfonctionnement** de matériel constaté au cours de leur répétition.
- **Le matériel des studios** ne pourra faire l'objet d'aucun prêt ni de location à l'extérieur.
- Il est **possible de stocker du matériel sur place**, dans la limite de l'espace disponible. Le stockage est gratuit mais nécessite le dépôt d'une caution. Les demandes de stockage sont à effectuer auprès du régisseur des studios.
- **L'ADRAMA n'assure pas votre matériel**. Chaque utilisateur·rice est responsable de l'assurance de son matériel.

4. HYGIÈNE – SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉ

- Les studios et les locaux doivent être **rendus propres**.
- La **consommation de boissons et d'aliments** est interdite dans les studios.
- Le **nombre de personnes présentes** dans les studios est limité selon les normes de sécurité.
- **Les animaux domestiques** ne sont pas autorisés dans l'établissement, excepté les chiens accompagnant les personnes en situation de handicap.
- L'ADRAMA décline toute responsabilité et ne sera en aucun cas tenue responsable **en cas de vols et/ou perte** de vêtements et/ou d'objets de valeur qui surviendraient au sein de l'établissement comme à l'extérieur.
- **L'affichage d'annonces et de publicité** pour les concerts est soumis à l'autorisation des régisseurs.
- **En cas d'évacuation du bâtiment**, merci de respecter les consignes de sécurité affichées dans les locaux et les indications du personnel présent dans les locaux.

5. TARIFICATION

La grille tarifaire des activités est disponible sur notre site internet, rubrique [Répéter/créer](#)

6. EXCLUSION

Pour tout manquement à tout ou partie du présent règlement, la direction de la structure peut être invitée à prononcer une mesure d'exclusion temporaire ou définitive à l'encontre d'un·e musicien·ne usager.